



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe  
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2007

L'an deux-mille sept, le vingt-neuf du mois de Mars à vingt heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur DEWAILLY.

Convocation du 15 Mars 2007

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 21, Nombre de votants : 20

### Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<b>La Bazoge</b>	M. FORTIN Claude M. DESCHAMPS François M. LALANDE Michel M. TRONCHET Didier M. BALIGAND Christian	M. POMME Jean-François
<b>Neuville</b>	M. DEWAILLY Xavier M. LEFEUVRE Gérard Mme CANTIN Véronique M. GOUAULT Pierre Mme MATHIEU Claudette	
<b>Saint Pavace</b>	Mme BOUQUET Michèle M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. COUSIN Philippe	
<b>Sainte Jamme</b>	Mme DENIS Jeanine M. COULEARD Daniel M. BEURY André M. SUHARD Jean-Luc	M. COYEAU Claude M. PLEUVRY Bernard

**Absents excusés :** M GAIENIER Jean-Yves de La Bazoge qui donne pouvoir à M. BALLUAIS Bernard (absent), M. COSTEUX Philippe, M. LENOIR Jean, M. POUMAILLOUX Philippe qui donne pouvoir à M. DEWAILLY Xavier, Mme BARGNA Monique, M. EMERAUD Jean-Claude qui donne pouvoir à M. PLEUVRY Bernard.

### Etait également présent :

M. BOEDEC Pascal, secrétaire général de la Communauté de Communes

## **COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION :**

### **Comptes administratifs 2006 et Budgets Primitifs 2007**

*M. Fortin déclare en préalable à la séance qu'il souhaite que les budgets soient votés par chapitre et à bulletin secret.*

*M. Le Président rappelle que cette procédure n'est applicable que si le tiers de l'assemblée en exprime le souhait, puis fait procéder au vote. Les 6 voix obtenues pour le vote par chapitre et à bulletin secret ne représentant pas le tiers de l'assemblée, M. Le Président fera procéder au vote à main levée.*

### **Budget Principal**

#### **Compte administratif 2006 :**

Après lecture des réalisations budgétaires 2006, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	473 879,25 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	304 208,95 €
<b>Résultat de l'exercice 2006</b>	<b>- 169 670,30 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>401 662,29 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	2 580,66 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	22 407,66 €
<b>Résultat de l'exercice 2006</b>	<b>19 827,00 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>77 302,29 €</b>

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte par 15 voix pour et 5 abstentions, les résultats du compte administratif 2006. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.*

#### **Compte de gestion 2006 :**

*Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve par 15 voix pour et 5 abstentions, le compte de gestion 2006.*

#### **Budget Primitif 2007 :**

*Monsieur Le Président propose à la commission d'examiner un détail des bases d'impositions 2007, figurant des produits à taux constants et la part respective de chaque commune dans le produit global de la Communauté de Communes.*

*Le bilan est très positif puisque dans l'ensemble des communes les bases d'imposition augmentent. Pour la Communauté de Communes, le cumul des bases des 4 communes membres donne un produit en hausse de 4,4%, auquel s'ajoute le produit de la Taxe Professionnelle de Zone, dont les bases progressent d'environ 147%. M. Le Président propose donc le maintien des taux d'imposition.*

*Un bilan des taux d'imposition des Communautés de Communes du Pays du Mans est également proposé au Conseil, soulignant la faiblesse comparative des taux d'imposition de la CDC des Rives de Sarthe.*

*Le Conseil Communautaire décide par 15 voix pour et 5 abstentions, d'établir les taux d'imposition pour 2007 comme suit :*

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>0,452%</b>
--------------------------	---------------

<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	<b>0,823%</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties</b>	<b>1,31%</b>
<b>Taxe professionnelle</b>	<b>0,548%</b>
<b>Taxe professionnelle de Zone</b>	<b>13,56%</b>

Concernant la partie dépenses de fonctionnement, M. Le Président propose à la ligne 617, l'inscription de 23 000 €, afin de financer un diagnostic action sociale. M. Baligand interroge le Conseil sur la portée de cette étude. M. Le Président indique que la commission compétente a souhaité attendre les résultats du questionnaire « petite enfance », d'initiative privée. M. Fortin indique que le dépouillement n'a pas encore été réalisé.

M. Le Président souhaite que la commission émette des propositions relatives à cette étude, à valider lors d'un prochain conseil. Néanmoins l'inscription budgétaire semble indispensable. Mme Cantin approuve en indiquant qu'il faut donner les moyens financiers à la commission pour œuvrer, même si un travail important est à réaliser en amont d'une commande.

A la ligne 6232, est proposée l'inscription de 2 000 € pour l'organisation des inaugurations parallèles de la déchèterie, de la Zone d'Activités du Bois des Hogues II et d'un chemin de randonnée sur Saint Pavace.

Au chapitre 012 « charges de personnel », M. Le Président propose l'inscription de sommes correspondantes au recrutement d'un adjoint administratif à mi temps, à partir du mois de Mai. Ce recrutement est destiné à décharger M. Boëdec des tâches administratives pour lui permettre d'intervenir pour la mise en place du SIG et de compenser ses absences éventuelles.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi du 13 janvier 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,**

**Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**

**Vu le décret 2006-1690 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi d'adjoint administratif,,**

**Le Conseil Communautaire décide par 15 voix pour, 2 contre et 3 abstentions la création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, sur une base de 17h30 hebdomadaires. Cette quotité de travail représente une base, sachant que le titulaire de ce poste pourra occasionnellement effectuer des heures complémentaires, en fonction des besoins du service (absence pour maladie, congés,..)**

A la ligne 6574, M. Le Président propose l'inscription de 3 000 €. 3 demandes de subventions ont été reçues par la CDC.

**A l'examen des budgets prévisionnels et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :**

- 1 500 € à l'association des Fondateurs d'Antoigné pour son animation autour des vitraux
- 750 € à l'association du Trail des Forges, pour le trail du 17 Juin 2007
- 750 € à l'association Sainte Jamme animations pour l'organisation d'une course cycliste

M. Le Président propose également l'inscription de 1 000€ pour couvrir les frais financiers liés à une ligne de trésorerie. En effet, le phasage des travaux des avenues nature par rapport aux principales rentrées d'argent de la CDC pourrait occasionner un besoin ponctuel de trésorerie.

Concernant la section d'investissement, 41 000 € sont proposés à la ligne 204, pour le financement sous forme de fonds de concours des chemins communaux, hors programme « Avenues Nature ». M. Fortin indique que la 1<sup>ère</sup> partie des travaux prévus sur La Bazoge est réalisée, représentant selon le fonctionnement des fonds de concours, une prise en charge pour la Communauté de Communes d'environ 15 000 €.

Le programme « Avenues Nature » fait l'objet d'une inscription de 265 000 €. Cette somme devra être engagée avant le 22 Avril prochain. Par la suite, d'autres actions pourront être proposées sur le

*Contrat Territorial Unique 2007-2010.*

9 000 € sont également prévus pour l'enfouissement du réseau télécom de l'aire d'accueil des Gens du Voyage, à Neuville sur Sarthe. M. Le Président explique que le Syndicat Mixte pour l'accueil des Gens du Voyage ne prend à sa charge que la réalisation du réseau aérien et refuse le surcoût lié à un enfouissement, qui s'impose cependant pour des raisons de sécurité et d'environnement.

30 000 € sont prévus pour le financement du programme SIG. M. Le Président précise que, dans un premier temps, le programme s'attachera à l'exploitation cadastrale pour ensuite traiter les documents d'urbanisme.

Les consultations en cours font apparaître la solution cart@jour comme la plus appropriée, d'autant qu'elle a déjà été retenue par 3 CDC du Pays du Mans et qu'elle sera également utilisée par le futur délégataire du SPANC.

M. Le Président rappelle que ce programme peut faire l'objet de financements, de la part de l'état et de la région.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat au travers du Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire, une aide pour son programme d'équipement en Système d'Information Géographique et approuve le plan de financement correspondant.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional des Pays de La Loire, au titre du Contrat Territorial Unique, une aide pour son projet son programme d'équipement en Système d'Information Géographique, et approuve le plan de financement correspondant.**

M. Baligand interroge le conseil sur l'absence de crédits prévus pour le financement d'un équipement sportif. M. Le Président répond qu'il a été proposé 500 000 €, pour la réalisation d'une première tranche d'un équipement sportif communautaire au Futur Contrat Territorial Unique du Pays. Cependant la gestion de cet équipement, sa construction et son implantation seront difficiles. M. Le Président évoque la possibilité d'un système de fonds de concours, versé aux communes. Pour M. Fortin, ce système, en attribuant des parts égales aux membres est illogique et ne respecte pas la notion de « besoin ».

M. Le Président évoque alors un axe de travail mettant l'accent sur des « pôles d'excellence ». La Communauté de Communes pourrait alors cofinancer des équipements pour les activités sportives les plus représentatives des différentes communes, en insistant sur la vocation intercommunale de ces structures.

**Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>742 853 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>742 853 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>776 500 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>776 500 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par 15 voix pour et 5 abstentions d'adopter le budget primitif 2007, tel qu'il a été présenté.**

### **Budget Annexe Ordures ménagères :**

M. Le Président informe le conseil des propositions des commissions environnement et du bureau communautaire, d'une hausse des redevances ordures ménagères d'environ 6%. Ce compte est également crédité de la facturation 2006 de la commune de La Bazoge, oubliée par la commune lors de l'émission des factures.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir, pour l'année 2007, le barème des redevances ordures ménagères suivant :

<b>Ménages 1 personne</b>	<b>111 €</b>
<b>Ménages &gt; 1 personne</b>	<b>168 €</b>
<b>Terrains de Loisirs</b>	<b>89 €</b>
<b>Entreprises Catégorie 1</b>	<b>89 €</b>
<b>Entreprises Catégorie 2</b>	<b>178 €</b>
<b>Entreprises Catégorie 3</b>	<b>445 €</b>
<b>Entreprises Catégorie 4</b>	<b>3352 €</b>
<b>Communes</b>	<b>3,25 €/hab.</b>

### Compte administratif 2006 :

Après lecture des réalisations budgétaires 2006, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	813 019,79 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 063 353,25 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<b>250 333,46 €</b>
<i>Résultat de clôture</i>	<b>251 817,91 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	359 231,77 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	107 413,91 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<b>- 251 817,86 €</b>
<i>Résultat de clôture</i>	<b>- 251 817,86 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2006. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

### Compte de gestion 2006 :

Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2006.

### Affectation du résultat 2006 :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006, constatant les résultats suivants :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2006 :</b>	250 333,46 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE au titre des exercices antérieurs :</b>	1 484,45 €
<b>Soit un résultat à affecter de 251 817,91 € (excédent)</b>	

<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT :</b>	- 251 817,86 €
---	----------------

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'ARTICLE 1068</b>	<b>251 818 €</b>
---	------------------

M. Le Président rappelle les éléments abordés en commission environnement concernant les prestations facturées en 2007. Ces prestations prennent en compte une participation au fonctionnement de la déchèterie de l'Antonnière sur 6 mois, sur la base du coût actuel du dépôt de La Bazoge sur cette même période, ainsi qu'un amortissement de l'investissement lié à cette future déchèterie.

A la demande de M. Fortin, le barème de remboursement des frais de gardiennage sera révisé et validé lors du prochain conseil communautaire en considérant la hausse appliquée sur la grille de la Fonction Publique Territoriale pour les années 2006 et 2007. Les facturations 2006 feront donc l'objet d'une révision, y compris pour les communes de Neuville sur Sarthe et Saint Pavace.

M. Le Président propose également la hausse de la participation liée à la mise à disposition de composteurs individuels, du fait de la diminution des subventions perçues par la Communauté de Communes. Le tarif proposé de 12€ est adopté à l'unanimité. L'arrêté instituant la régie afférente devra donc être modifié en tenant compte de cette décision.

**Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>896 633 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>896 633 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>333 872 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>333 872 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2007, tel qu'il a été présenté.*

### **Budget Annexe Zone d'Activités du Bois des Hogues 2 :**

*M. le Président donne lecture des propositions qui prennent en compte le solde complet du budget, à savoir l'entière réalisation des travaux de finition et la vente des terrains restants :*

#### **Compte administratif 2006 :**

Après lecture des réalisations budgétaires 2006, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	127 312,55 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	165 901,22 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<b>38 588,67 €</b>
<i>Résultat de clôture</i>	<b>- 119 270,40 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	33 506,22 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	33 506,22 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<b>0,00 €</b>
<i>ésultat de clôture</i>	<b>0,00 €</b>

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2006. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.*

#### **Compte de gestion 2006 :**

*Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2006.*

**Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>320 021 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>347 750 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 000 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 000 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2007, tel qu'il a été présenté.*

### **Budget annexe Zone d'Activités de « Chapeau » :**

*M. Le Président expose au conseil le choix s'offrant à la Communauté de Communes concernant l'acquisition de la propriété Péan, nécessaire pour mener à bien ce projet (échange avec M. Collet). Dans le cadre de la convention passée avec la SAFER, la CDC peut préfinancer le bien acquis par la SAFER en son nom, soit environ 38 000 €, ou supporter le portage financier de la SAFER jusqu'à rétrocession, au taux de l'euribor en vigueur + 1%. M. Le Président et la commission compétente proposent cette seconde solution, avec une inscription de 4 000 € à la ligne 6226.*

*Concernant la maîtrise foncière de cette opération, M. Le Président déclare avoir reçu un courrier de Mme Toutain sans proposition réelle, l'acquisition au niveau de l'estimation des domaines ne lui semblant pas satisfaisante. M. Le Président interroge le conseil sur la base tarifaire maximale d'une acquisition, en tenant compte de l'estimation du service des domaines à 1,2 €/m<sup>2</sup>.*

*Après en avoir délibéré, le conseil propose une base tarifaire maximale. En cas d'échec des négociations sur cette base, une procédure d'expropriation pourra être engagée.*

*M. Le Président propose l'inscription de 200 000 € pour la partie études et travaux (ligne 6045) et 200 000€ pour les acquisitions foncières (ligne 6015). Il demande au conseil l'autorisation de lancer les consultations liées à la phase d'études. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.*

### **Compte administratif 2006 :**

Après lecture des réalisations budgétaires 2006, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 500,00 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 500,00 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Résultat de clôture</i>	<i>0,00 €</i>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	1 500,00 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	0,00 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<i>- 1 500,00 €</i>
<i>ésultat de clôture</i>	<i>- 1 500,00 €</i>

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2006. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.*

### **Compte de gestion 2006 :**

*Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2006.*

*Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>404 000 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>404 000 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>401 500 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>401 500 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2007, tel qu'il a été présenté.*

### **Budget annexe Zone d'Activités de « Chapeau » :**

*Le Conseil Communautaire, constatant que le budget annexe zone d'activités de « Champfleury » n'a fait l'objet d'aucune inscription concernant l'année 2006, approuve à l'unanimité le compte administratif 2006, ainsi que le compte de gestion 2006, établi par M. Alexandre, receveur communautaire. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder à la clôture de ce budget.*

### **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif :**

*M. Le Président rappelle au conseil que le choix du délégataire est à l'ordre du jour de ce conseil. Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, peu d'opérations sont à prévoir.*

#### **Compte administratif 2006 :**

Après lecture des réalisations budgétaires 2006, Madame DENIS, Vice-Présidente, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 549,85 €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 549,85 €
<i>Résultat de l'exercice 2006</i>	<b>0,00 €</b>
<i>Résultat de clôture</i>	<b>0,00 €</b>

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2006. Le Président, qui s'est retiré, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.*

#### **Compte de gestion 2006 :**

*Monsieur le Président donne lecture du compte de gestion établi par M. ALEXANDRE, receveur communautaire.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2006.*

*Monsieur Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :*

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 000 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 000 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2007, tel qu'il a été présenté.*

## **COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

### ***Zone d'activités du Bois des Hogues II :***

*M. Le Président informe le conseil de dégradations subies du fait du passage d'un véhicule de transport sur les bâches de plantations de la voie centrale. Le coût des réparations a été signifié au transporteur concerné.*

*M. Fortin signale que la réception des travaux a été effectuée par le Maître d'œuvre sans considération de la fin réelle des travaux. M. Le Président rappelle que les travaux restants sont conditionnés par la réparation des dégâts occasionnés au préalable par le chantier Hydra Système.*

**Avenues Nature :**

*M. Lefeuvre effectue un point sur l'avancée des travaux sur cette opération. Concernant le CR 35 de La Bazoge, seul le bicouche reste à effectuer. Les travaux concernant Neuville sur Sarthe sont sur le point de se terminer, pour enchaîner sur la commune de Saint Pavace.*

*M. Fortin interroge le conseil sur la fiabilité du matériau utilisé, qui a tendance à se creuser. Pour M. Lefeuvre, le matériau reste à compacter après humidification (après une grosse pluie).*

### **COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS:**

*M. Passelaigue fait état des résultats des inscriptions pour la journée « adolescents » prévue le Mercredi 4 Avril 2007. Constatant les seules 8 inscriptions, le conseil décide à l'unanimité l'annulation de cette journée. Pour messieurs Passelaigue et Deschamps d'autres biais pour toucher les jeunes sont à trouver.*

*M. Passelaigue présente au conseil le programme d'activités des vacances de Pâques pour les enfants âgés de 7 à 13 ans.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **l'organisation de quatre journées d'activités pour les enfants de 7 à 13 ans, du Mardi 10 au Vendredi 13 Avril 2007.**
- **d'approuver le programme et le règlement intérieur, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.**
- **de fixer les tarifs à :**
  - **12 € pour les journées du Jeudi 12 et Vendredi 13 Avril, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.**
  - **15 € pour les journées du Mardi 10 et Mercredi 11 Avril, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.**
  - **45 € pour les quatre journées, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.**
  - **15 € pour les journées du Jeudi 12 et Vendredi 13 Avril, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.**
  - **18 € pour les journées du Mardi 10 et Mercredi 11 Avril, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.**

*M. Passelaigue évoque également l'organisation prochaine d'une réunion autour des 4 clubs de football de la Communauté de Communes, pour envisager la mise en commun des effectifs dans les équipes jeunes.*

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT:**

#### **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1411-1 et suivants, qui détermine les dispositions générales des délégations de service public;**

**Vu la délibération de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, en date du 11 Septembre 2006 approuvant l'exploitation du service d'assainissement non collectif dans le cadre d'une délégation de service public ;**

**Vu le rapport annexé à la présente délibération, transmis aux conseillers communautaires en date du 12 Mars 2007 et présentant les résultats de la négociation, les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, conformément à l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE de retenir la société SAUR en tant que délégataire du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

**DECIDE d'approuver les termes du contrat de délégation**

**AUTORISE le Président à signer le dit contrat et les actes relatifs à cette procédure.**

**Questions diverses:**

*M. Le Président propose de réunir le conseil communautaire le 20 Juin 2007 à 20H en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 22H20**